

Comité Départemental de Golf de la Gironde

c/ José MUNOZ - 30 allée des Grépins Résidence Cassini - 33610 CESTAS E-mail : cdgolf33@wanadoo.fr Site Internet : www.cdgolf33.com



INTERCLUBS DE GIRONDE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER 2020

Ce règlement particulier complète les règlements généraux de la Fédération Française de Golf. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs

Epreuve ouverte à toutes les associations sportives avec terrain de la Gironde.

Pour les joueurs

Etre membres permanents et licenciés de l'A.S. du club qu'ils représentent.

Répondre aux exigences du statut amateur, être titulaires de la licence FFGolf de l'année en cours et à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.

Avoir 50 ans révolus la veille de la compétition.

Pour les capitaines

Les capitaines/responsables Séniors, qui reçoivent une compétition sur leur terrain, sont chargés de l'organisation de l'épreuve en shot-gun, avec désignation des trous et des équipes concernées.

Les capitaines seront chargés de collecter les green-fees auprès de leurs équipiers, afin de simplifier les paiements auprès du golf.

L'organisation d'un déjeuner est prévue, avec tous les participants, après chaque rencontre ; de ce fait, les capitaines devront indiquer au capitaine qui reçoit la compétition, le nombre de joueurs qui déjeuneront, afin de prévenir le restaurant du nombre de repas nécessaires.

2 FORME DE JEU

Interclubs par équipes de 8 joueurs se déroulant sur 6 journées (une phase préliminaire de 5 épreuves et une finale, selon le calendrier suivant :

1ère Compétition	11 FEVRIER / 9H	MEDOC
2ème Compétition	25 FEVRIER / 9H	BORDELAIS
3ème Compétition	3 MARS / 9H	LACANAU
4ème Compétition	14 AVRIL / 9H	GRAVES et SAUTERNAIS
5ème Compétition	30 AVRIL / 9H	CAMEYRAC
FINALES MATCH-PLAY	12 MAI / 9H	BORDEAUX LAC

3 PHASE DE CLASSEMENT

3-1 Forme de jeu

Les équipes sont composées de 8 joueurs par camps de deux.

Les 5 premières compétitions se déroulent en brut 4 balles stroke-play.

3-2 Classement et attribution de points

Le classement de chaque épreuve est établi par addition des <u>3 meilleurs scores sur les 4 possibles</u> par Club. Les points sont attribués en fonction de la place ainsi obtenue :

- 1 point pour l'équipe qui aura joué le moins de coups
- 2 points pour l'équipe classée 2^{ème}
- 3 points pour l'équipe classée 3 ème, etc....

En cas d'égalité, le départage se fera sur la meilleure 4ème carte entre les équipes concernées, puis éventuellement sur la meilleures des 3 cartes.

Une équipe présentant 3 camps sera classée normalement. Une équipe sera classée dernière dans les cas suivants :

- L'équipe n'a pas au moins 3 camps (6 ioueurs)
- L'équipe ne peut aligner au moins 3 cartes valables à l'issue de la compétition

Une équipe sera classée dernière plus 5 points de pénalité si elle ne se présente pas à la compétition.

3-3 Ordre de jeu

Les capitaines sont libres du choix des joueurs des 4 camps de leur équipe .

4 JOURNEE FINALE

<u>La 6ème compétition, dénommée FINALE</u>, se déroule sous forme de rencontres en <u>formule match play</u> entre équipes de 8 joueurs (6 simples et un double en 4 balles).

<u>Les rencontres finales</u> sont définies en fonction du classement final de la phase de classement, établi selon l'ordre croissant des points marqués lors de la phase de classement, selon l'ordre suivant :

- le premier contre le deuxième,
- le troisième contre le quatrième,
- Le 5^{eme} contre le 6^{ème} ...et ainsi de suite.

En cas d'égalité de points à l'issue de la 5^{èrne} compétition, le départage se fera sur la meilleure place entre les clubs concernés lors de la dernière compétition, éventuellement lors de l'avant dernière compétition, etc

Le capitaine qui reçoit la finale devra organiser les Match-Play comme indiqué ci-dessus.

L'équipe gagnante du Match-Play entre le 1^{er} et le 2^{ème} sera déclarée Championne de Gironde et recevra la Coupe Séniors du Comité de Gironde.

5 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Comité de l'épreuve :

Il est composé : - du Responsable des Seniors au Comité de Gironde.

- du capitaine de l'équipe du golf recevant la compétition,
- du capitaine de l'équipe du golf recevant la compétition suivante.

En cas de litige, et à défaut d'avoir sur place un arbitre officiel, qui ne soit pas partie prenante de la compétition, les litiges seront réglés par le Comité de l'épreuve à la majorité simple. A défaut ils seront tranchés a posteriori par le Président du Comité de Gironde.

Inscriptions:

Les 11 clubs concernés, à savoir :

<u>Aiguilles Vertes, Arcachon, Bordeaux-Lac, Bordelais, Camevrac, Graves et Sauternais, Gujan</u> Mestras, Lacanau, Pessac, Médoc, Teynac.

doivent confirmer leur inscription auprès du <u>Comité Départemental de Gironde</u> par l'envoi impératif d'un chèque d'inscription de 35€ libellé à son nom avant le 15 JANVIER 2020 à l'adresse indiquée en en-tête.

Divers:

Départs repères jaunes ; on place la balle sur les zones tondues ras du parcours. Départs en shot-gun (cf. horaire ci-dessus) ; rencontres suivies d'un repas pris en commun.

Le capitaine responsable de l'épreuve envoie les départs (équipes et camps de 1 à 4) par trou, 48 heures avant la compétition.

Nous demandons à tous les capitaines d'insister auprès de leurs joueurs afin que les temps de jeu soient respectés !!!

Responsable des seniors et de l'épreuve au Comité de Gironde : Bertrand Sota